



Monsieur Christophe BECHU
Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Bordeaux, le 11 août 2023.

Monsieur le Ministre,

NATHALIE DELATTRE

*VICE-PRESIDENTE
DU SENAT*

*SENATRICE DE LA
GIRONDE*

*CONSEILLERE
MUNICIPALE ET
METROPOLITAINE
DE BORDEAUX*

Vous savez mon attachement aux traditions et à la vitalité des pratiques rurales tout particulièrement ancrées en Gironde, plus vaste département de France métropolitaine. Parmi ces pratiques, les chasses traditionnelles restent un marqueur de la culture du Sud-Ouest animée par la plus grande fédération de chasse du pays (60 000 adhérents).

Ainsi, la chasse de l'alouette des champs avec des filets (Pantes et matoles), se pratiquant du 1^{er} octobre au 20 novembre est régie par des règles strictes régulièrement mise en péril par l'annulation des arrêtés ministériels annuels.

Par courrier en date du 1^{er} août, Monsieur Henri SABAROT, Président des chasseurs de la Gironde a fait part à Monsieur le Président de la République de l'inquiétude des « pantayres » quant à la saison 2023.

C'est à ce titre que je me permets d'appeler votre attention sur la nécessité, au regard des décisions du Conseil d'Etat de prendre pour cette année un nouvel arrêté quota qui permettrait cette pratique respectueuse de la ressource, sélective et non létale qui d'une manière plus générale procède aussi de notre capacité à promouvoir le partage de l'espace rural.

En vous remerciant par avance de l'attention toute particulière que vous voudrez bien porter à cette situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nathalie DELATTRE